



Guide 3 Environnement non toxique

Coffre à outils municipal



Bleu Terre

Protéger la santé humaine

Coffre à outils municipal Bleu Terre

Les citoyennes et citoyens du Canada sont fiers de leurs paysages naturels, de leurs riches écosystèmes et de leur faune. Leur constitution ne mentionne toutefois aucunement les droits et les responsabilités en matière d'environnement. Les municipalités partout au pays reconnaissent et soutiennent le droit de leurs résidents à un environnement sain. Par l'adoption de la déclaration Bleu Terre, plus de 150 administrations municipales appuient dorénavant le droit à de l'air et à de l'eau propres, à des aliments sains, à un climat stable et d'émettre leur opinion quant aux décisions qui touchent leur santé et leur bien-être.

Pour certaines municipalités, adopter la déclaration Bleu Terre constitue une affirmation claire à propos des initiatives environnementales déjà en cours. Pour d'autres, il s'agit d'une étape importante. Dans tous les cas, une fois la déclaration adoptée, toutes se demandent quelle est la suite des choses.

Ce coffre à outils fournit des idées pratiques pour passer aux étapes suivantes. Son introduction et ses 13 guides téléchargeables couvrent des sujets relatifs à la santé humaine, aux collectivités vertes et à un avenir sobre en carbone. Rédigés pour les décideurs, ces guides présentent des exemples de politiques et de projets mis en œuvre dans des collectivités au Canada et ailleurs dans le monde. Ces documents visent à informer, à inspirer et à partager de bonnes idées et d'excellentes pratiques qui formeront des collectivités plus saines, plus durables, maintenant et à l'avenir.

Voici les guides offerts:

Introduction au Coffre à outils municipal Bleu Terre

Protéger la santé humaine

- Guide 1: Qualité de l'air
- Guide 2: Eau propre
- Guide 3: Environnement non toxique
- Guide 4: Alimentation saine

Créer des collectivités écolos

- Guide 5: Accès à des espaces verts
- Guide 6: Protection et restauration de la biodiversité
- Guide 7: Déchet

Bâtir un avenir sobre en carbone

- Guide 8: Transition vers des énergies entièrement renouvelables
- Guide 9: Bâtiments écologiques
- Guide 10: Transports durables
- Guide 11: Économie verte
- Guide 12: Adaptation aux changements climatiques
- Guide 13: Empreinte écologique et aménagement du territoire

Pour poursuivre la lecture sur les mesures municipales en matière de droits environnementaux et pour consulter tous les guides du Coffre à outils Bleu Terre, rendez-vous au <http://bleutterre.ca/coffre-outils-municipal-bleu-terre/>. Pour en apprendre davantage sur le mouvement Bleu Terre et le travail effectué à l'échelle municipale, provinciale et fédérale, visitez le www.bleutterre.ca.

Les collectivités de toute taille et tous les ordres de gouvernement doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer un environnement sain. Ce coffre à outils aide les municipalités à continuer d'ouvrir la voie.

Remerciements

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les auteurs Andhra Azevedo, David Richard Boyd et Alaya Boisvert, et compte également la participation de nombreuses autres personnes. Les auteurs souhaitent remercier particulièrement Cheeying Ho, Deborah Curran, Don Lidstone, John Purkis, Michelle Molnar, Nina Winham, Pierre Sadik, Rachel Plotkin et Margot Venton pour leurs révisions et leurs commentaires fort utiles.



David
Suzuki
Foundation

Fondation
David
Suzuki

Protecting Human Health

Guide 3: Non-toxic environment

Les municipalités ont la possibilité de protéger les résidents contre l'exposition à des doses toxiques de produits chimiques. Les environnements ruraux et urbains présentent tous deux un potentiel d'exposition néfaste à des produits chimiques, comme la production et l'utilisation industrielle et commerciale de nettoyants et de pesticides.

Exemples canadiens de bonnes pratiques


- a. **Toronto: Le programme ChemTRAC et le règlement sur l'information et la divulgation environnementale (Environmental Reporting and Disclosure Bylaw)**
 - i. **Contexte:** La ville a été la première à reconnaître le droit de savoir au Canada, créant ainsi un précédent pour d'autres municipalités.
 - ii. **Détails de l'initiative:** Le programme ChemTRAC de Toronto exige que les entreprises locales déclarent le rejet de 25 produits chimiques d'intérêt prioritaire à des seuils bien inférieurs à ceux de l'Inventaire national des rejets de polluants en vertu de son règlement municipal sur l'information et la divulgation environnementale. Le programme permet à la ville de repérer les points névralgiques toxiques, de noter l'ampleur des contributions des industries aux rejets et de classer les rejets de produits chimiques selon le potentiel de leur équivalent toxique dans des rapports annuels.¹ Le programme ChemTRAC aide les entreprises à réduire leurs émissions et à prévenir la pollution grâce à un programme de subvention. Des subventions ont d'ailleurs déjà été remises à des associations d'amélioration commerciale, à des organismes sans but lucratif et à des groupes communautaires pour divers projets, dont le développement de plans d'action locaux et la formation en entreprise afin que les dirigeants optent pour des solutions plus sûres.² Les sanctions imposées sont de 5 000 \$ pour la première infraction, de 25 000 \$ pour la deuxième infraction et de 100 000 \$ pour la troisième infraction.³
- b. **Règlements pour l'utilisation de pesticides:** Cosmetic pesticide bans were pioneered by the town of Hudson, Quebec to protect residents from unneL'interdiction de pesticides à des fins esthétiques a vu le jour dans la municipalité de Hudson, au Québec, afin de protéger les résidents contre une exposition superflue à ces produits. Maintenant, plusieurs provinces interdisent ces pesticides, notamment l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Manitoba. Ces lois varient en sévérité et sont, par exemple, beaucoup plus rigoureuses en Nouvelle-Écosse et en Ontario.⁴ Mis à part ces provinces, les municipalités peuvent choisir d'adopter un règlement sur les pesticides à des

1 Bureau de santé publique de Toronto, Tracking and Reducing Chemicals in Toronto.

2 Ville de Toronto, « ChemTRAC Toxics Reduction Grant Recipients », 2015, <http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=32859e4266228410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vgnextchannel=2b4fb77320991410VgnVCM10000071d60f89RCRD>.

3 Ville de Toronto, Toronto Municipal Code, Chapter 423 Environmental Reporting and Disclosure, 2011, http://www.toronto.ca/legdocs/municode/1184_423.pdf.

4 Fondation David Suzuki et Équiterre, Couper l'herbe sous le pied des pesticides en 2011, http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2011/Bilan_reglementations_pesticides_2011_FR_VF.pdf.



fins esthétiques pour protéger les résidents ou accroître leur protection contre une exposition à ces produits. Toutefois, certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, peuvent limiter la compétence municipale de ce type d'interdiction.⁵ Peterborough est un modèle en matière de règlement municipal contre les pesticides (lequel a été abrogé lorsque l'interdiction de l'Ontario a été mise en vigueur), qui interdisait l'utilisation de tous ces produits à quelques exceptions près.⁶

Exemples internationaux de bonnes pratiques

c. Ville de New York: Programme communautaire pour le droit de savoir

i. **Initiatives:** Toutes les installations doivent remplir un formulaire concernant leurs stocks de substances dangereuses lorsque ceux-ci dépassent les seuils établis par le commissaire, et payer des frais selon la quantité et le type de substance dangereuse. Les installations qui conservent des substances très dangereuses doivent également soumettre des plans de gestions du risque. Cependant, depuis l'adoption de la loi, de nombreuses installations ont réduit leur utilisation de ces matières. Les données pour ce programme sont accessibles en ligne et dans les rapports annuels sommaires. La ville a le droit d'inspecter les installations et d'imposer des amendes pour première infraction de 250\$ à 2 500\$ et des amendes pour deuxième infraction de 1 700\$ à 5 000\$⁷. La municipalité a également adopté un projet de loi régissant le transport de matières dangereuses, car elle reconnaît qu'elle doit pouvoir réagir en cas de déversements de matières dangereuses. Le commissaire peut utiliser ce projet de loi pour exiger la mise en place de mesures correctives et émettre un avis d'infraction si elles ne sont pas prises.⁸

ii. **Résultats:** Entre 2010 et 2014, la ville a effectué 8 500 inspections et découvert 440 infractions en 2014.⁹

d. Des ordonnances ont été ratifiées par des douzaines de municipalités américaines, comme Pittsburgh et Santa Monica, afin de reconnaître le droit des citoyens de vivre dans un environnement sain, de protéger les droits de la nature et, dans de nombreux cas, d'interdire certaines activités industrielles particulièrement dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement. Par exemple, Pittsburgh a ratifié une ordonnance interdisant l'extraction

5 Environmental Law Centre, faculté de droit de l'Université de Victoria et la Deborah Curran & Company, Green Bylaws Toolkit, 2007, <http://www.elc.uvic.ca/publications/green-bylaws-toolkit/>.

6 Ville de Peterborough, By-Law to Regulate the Use of Pesticides within the City of Peterborough, 2005, <http://www.peterborough.ca/Assets/City+Assets/By-Laws/2005/05-077+Pesticide+by-law+-+amended+by+06-056.pdf>.

7 Ville de New York, New York City Community Right-to-Know Law and Regulations, 1993, <http://www.nyc.gov/html/dep/pdf/tier2/regs.pdf>.

8 New York City Environmental Protection, Spill Bill Law and Regulations, 1988, <http://www.nyc.gov/html/dep/html/businesses/tier2.shtml>.

9 Ville de New York, New York City Community Right-to-Know Law and Regulations.



commerciale de gaz naturel dans la ville afin de protéger les droits relatifs à l'eau et à l'autonomie gouvernementale ainsi que les droits des communautés naturelles.¹⁰

- e. La loi sur la prévention contre le saturnisme de Détroit exige que les propriétaires d'unités locatives inscrivent leurs propriétés annuellement (il est à noter que les nouveaux propriétaires doivent le faire dans les 90 jours suivant l'achat). Tous les propriétaires d'unités locatives bâties avant 1978 doivent fournir un rapport déclarant l'absence de plomb. Ce type de rapport comporte une inspection visant à détecter la présence de plomb et une évaluation du risque en cas de présence de plomb. Les propriétaires d'unités locatives bâties après 1978 n'ont qu'à effectuer une évaluation du risque. Pour réduire l'exposition des locataires, des inspections annuelles sont requises là où des mesures de contrôle provisoires sur le plomb sont mises en place, puis aux trois ans lorsque les dangers liés à la peinture au plomb ont diminué. Lorsque les propriétaires ont retiré la peinture au plomb, les rapports déclarant l'absence de plomb ne sont plus nécessaires.¹¹
- f. Le carburant diesel est reconnu comme étant un cancérigène. Toutefois, il est possible d'atténuer ses effets par la mise en œuvre de règles en matière d'émissions pour les moteurs diesel routiers et non routiers. Consulter le Guide 1 du Coffre à outils municipal bleu Terre, Qualité de l'air pour connaître les pratiques visant à réduire les émissions de diesel et de suie.

Good Practices Documents and Links

- o **Couper l'herbe sous le pied des pesticides en 2011** — Rapport de la Fondation David Suzuki qui recommande les meilleures pratiques en matière d'interdictions rigoureuses de pesticides à des fins esthétiques.
- o **Ordonnances du Community Environmental Legal Defence Fund** — Exemples de protection des droits environnementaux à l'échelle municipale aux États-Unis.

¹⁰ Community Environmental Legal Defense Fund, « Ordinances ».

¹¹ Katrina S. Korfmacher et Michael L. Hanley, « Are Local Laws the Key to Ending Childhood Lead Poisoning? », J. Health. Polit. Policy Law 38, no 4 (2013): 757-813, doi: <http://dx.doi.org/10.1215%2F03616878-2208603>.

Services consultatifs

Natural Step Canada (TNSC) est un organisme caritatif national dont la mission vise à s'attaquer aux changements climatiques et à accélérer la transition vers une société véritablement durable qui évolue en fonction des limites de la nature. Son académie, ses services consultatifs et ses laboratoires de transition vers la durabilité font appel aux meilleures méthodes scientifiques, pensées systémiques et approches de facilitation pour aider les gens et les organisations à collaborer, à résoudre des problèmes complexes, à favoriser l'innovation, à optimiser le rendement et à entraîner des changements de système.

TNS Canada offre un cycle de fonctionnement pour les collectivités durables (**Service Cycle for Sustainable Communities**) afin d'aider les administrations municipales à planifier la durabilité et la résilience à long terme, à intégrer la durabilité à leur culture et à leurs activités, et à faire participer les intervenants communautaires à leurs plans de durabilité.

Pour en apprendre davantage, visitez le <http://naturalstep.ca/>

Le **Whistler Centre for Sustainability (WCS)** est un organisme caritatif dont la mission est d'inspirer et de faciliter une planification efficace et des conversations pertinentes pour établir un monde meilleur. WCS offre des occasions d'engagement communautaire innovatrices, la planification et la mise en œuvre de services pour les administrations municipales partout au Canada, en misant sur son expertise et son expérience au sein de plus de 40 collectivités. Les activités du centre s'inspirent de valeurs sociales, environnementales et économiques axées sur l'avenir afin que les produits livrables finaux soient globalement imprégnés de durabilité.

<http://whistlercentre.ca>